



**CEEP**

**Conservatoire - Etudes  
des Ecosystèmes de Provence - Alpes du Sud**  
Association agréée de protection de la nature dans un cadre régional



**Programme LIFE Tortue d'Herman  
LIFE08NAT/F/000475**

# **REALISATION DES TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT ET COUPES D'ARBRES EN FORETS DEPENDANT DU REGIME FORESTIER DANS LE CADRE DE LA GESTION DE L'HABITAT DE LA TORTUE D'HERMANN / PROGRAMME LIFE TORTUE D'HERMANN**

---

## **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**Maitre d'ouvrage :**

Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence – Alpes du Sud



CEEP : 890, chemin de Bouenhoure Haut 13090 Aix-en-Provence Tél : 04 42 20 03 83 Fax : 04 42 20 05 98  
espaces.naturels.provence@bdway.com – <http://www.espaces-naturels-provence.com> N° Siret : 340 747 047 00025 APE : 925 C  
Membre de la fédération « Les Conservatoires d'Espaces Naturels »



## **Article 1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence – Alpes du Sud (CEEP)  
490 Chemin de Bouenhoure haut  
13 090 AIX EN PROVENCE

## **Article 2 - Correspondant**

M. Joseph CELSE  
1 place de la convention  
83340 Le Luc en Provence  
Tel : 04 94 73 36 86 / 06 42 60 84 91  
Courriel : [joseph.celse@ceep.asso.fr](mailto:joseph.celse@ceep.asso.fr)

## **Article 3 - Objet du marché**

Le présent marché consiste en des travaux de débroussaillage et de coupes d'arbres dans le cadre de la gestion de l'habitat de la Tortue d'Hermann.

## **Article 4 - Type de marché de travaux**

Le présent marché est de type « exécution ».

## **Article 5 - Lieu d'exécution des travaux**

Les travaux seront effectués sur les communes de Collobrières (83610), Les Mayons (83340), Le Luc en Provence (83340) La Garde-Freinet (83680) et Vidauban (83550). Les sites d'intervention sont localisés de façon précise dans le CCTP.

## **Article 6 - Prestations divisées en lots**

Le présent marché n'est pas divisé en lots.



## **Article 7 - Phasage des travaux**

Les travaux seront réalisés en 3 phases :

- Phase 1 : hiver 2010-2011.
- Phase 2 : automne-hiver 2011-2012.
- Phase 3 : automne hiver 2012-2013.

## **Article 8 - Délai et contraintes d'exécution**

Pour chaque phase, la période d'intervention est fixée entre le 15 octobre et le 28 février. Il peut être dérogé à cette date de fin d'intervention seulement sur avis technique du CEEP, en fonction des conditions météorologiques qui pourraient retarder l'activité des tortues. En tout état de cause, cette prolongation du délai d'exécution ne pourra pas dépasser le 15 mars de chaque année.

NB : Des demandes d'autorisation sont en cours d'instruction, notamment celle effectuée auprès des services de l'Etat pour les travaux à effectuer au sein du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de la Plain des Maures. Aucun travaux ni commande ne sera effectué sur ces zones avant l'obtention de ces autorisations.

## **Article 9 - Modalités de paiement**

Le paiement sera effectué par virement bancaire à hauteur de 30% à l'enclenchement de chaque phase des travaux et de 70% à la livraison de chaque phase des travaux, ce au *pro rata* du coût des travaux par phase.

## **Article 10 - Langue de rédaction et monnaie utilisée**

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

## **Article 11 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

Les candidats devront justifier de leurs qualités et capacités en exposant les points suivant :

- Références dans le domaine d'activité requis (notamment travaux de débroussaillage, bucheronnage, génie écologique) ;



- Pratique de développement durable et écoresponsabilité (labels, certifications, matériel et produits utilisés notamment pour les lubrifiants, méthodes).

## **Article 12 - Critères d'attribution**

L'attribution du marché sera effectuée selon l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix des prestations (40 %),
- Qualité du mémoire technique (60 %) :
  - o Sous-critère 1 : mode opératoire dans le respect du cahier des charges,
  - o Sous-critère 2 : prise en compte de l'environnement,
  - o Sous-critère 3 : démarche écoresponsable.

## **Article 13 - Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au 07 janvier 2010.

## **Article 14 - Lieu de remise des offres**

CEEP Var

1 place de la convention

83340 Le Luc en Provence

## **Article 15 - Modalité d'obtention des dossiers de consultation**

Les demandes de dossier seront faites par courrier, télécopie ou email auprès de :

CEEP Var

1 place de la convention

83340 Le Luc en Provence

Tel / Fax : 04 94 73 36 86

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Joseph CELSE – CEEP Var : 04 94 73 36 83 – 06 42 60 84 91 – [joseph.celse@ceep.asso.fr](mailto:joseph.celse@ceep.asso.fr)



## Article 16 - Date d'envoi du présent avis à la publication

La date d'envoi du présent avis à la publication est le 16 décembre 2010.